



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2212 470

Le 8 février 2023

OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1)

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande reçue le 21 décembre 2022 visant à obtenir les renseignements suivants :

« Copie de toutes les discussions, notes, courriels, breffages, mémos, lettres ou directives à suivre à vos policiers ou agents de police/policiers, patrouilleurs, entre le 24 octobre et le 21 décembre 2022, faisant suite au jugement du 25 octobre 2022 où le juge Michel Yergeau a indiqué que les interceptions routières sans motif reposaient sur des préjugés plus ou moins conscients associés à la couleur de la peau des automobilistes plutôt sur un objectif de sécurité routière. »

Nous comprenons de votre demande que vous aimeriez obtenir tous documents relatifs à des directives qui auraient été données aux policiers de la Sûreté du Québec à la suite du jugement rendu par le juge Michel Yergeau le 25 octobre 2022, et ce, pour la période du 24 octobre au 21 décembre 2022.

Au terme des recherches effectuées, la Sûreté du Québec n'a rédigé ou émis aucun document, pour la période visée, donnant des directives spécifiques à ses policiers, et ce, à la suite du jugement mentionné ci-dessus (art. 1 de la *Loi sur l'accès*).

Toutefois, deux (2) documents faisant référence au jugement mentionné ci-dessus provenant du Ministère de la Sécurité publique (MSP) et du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) ont été repérés.

Nous vous invitons donc à adresser votre demande respectivement aux responsables d'accès du MSP et du DPCP (art. 48 de la *Loi sur l'accès*) aux coordonnées suivantes :

Ministère de la Sécurité publique
M. Gaston Brumatti
Resp. de l'accès aux documents et de la
protection des renseignements personnels
2525, boul. Laurier, Tour Laurentides, 5e étage
Québec (QC) G1V 2L2
Tél. : 418 646-6777 #11008
Télec. : 418 643-0275
acces-info@msp.gouv.qc.ca

Directeur des poursuites criminelles et pénales
Me Annick Dumont
Procureure aux poursuites criminelles et pénales
2828, boul. Laurier, Tour 1 #500
Québec (QC) G1V 0B9
Tél. : 418 643-4085
Télec. : 418 643-7462
acces-info@dpcp.gouv.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi mentionnés ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Sania Cantina
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels